

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR CONSTITUTION DU REPERTOIRE DES ENTREPRENEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES AGREES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

AMI N° 001/SImAU/DG/DO/DJ/DGI du 30 janvier 2025

1. La Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) est une société anonyme avec Conseil d'Administration dont les principaux actionnaires sont l'Etat du Bénin, la BOAD, la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), les sociétés d'Assurances et les Banques Commerciales. Elle a pour objet social toutes activités se rapportant à la promotion immobilières, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion pour compte et la gestion immobilière.
2. La SImAU est mandatée par l'Etat béninois, les établissements publics les collectivités locales et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI-Bénin), pour la mise en œuvre des projets de construction et d'exploitation des infrastructures publiques et communautaires.
3. A cet effet, la SImAU lance le présent avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une base de données de personnes morales et physiques, qui seront ultérieurement consultées dans le cadre de la mise en œuvre des projets.
4. Les principaux domaines concernés sont les suivants :
 - **Construction de bâtiments publics ;**
 - **Construction d'infrastructures sociocommunautaires ;**
 - **Gestion technique des bâtiments ;**
 - **Entretien et maintenance intégrés (Chauffage, Ventilation, Climatisation, mécanique, électrique, plomberie) ;**
 - **Service d'entretien et de maintenance de piscines ;**
 - **Entretien et maintenance des ascenseurs ;**
 - **Prévention et sécurité incendie des Immeubles de Grandes Hauteurs (IGH) et des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;**
 - **Gardiennage, sûreté et sécurité ;**
 - **Entretien et nettoyage des bâtiments, espaces et équipements ;**
 - **Entretien paysager ;**
 - **Services de consultants pour les Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux ;**
 - **Service de consultants pour la Surveillance Environnemental ;**
 - **Service de consultants pour l'Evaluation Foncière et Immobilière.**



5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les domaines parmi ceux indiqués ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour leur exécution.

Les demandes d'agrément adressées au Directeur Général de la SImAU, doivent être rédigées en langue française, soumises exclusivement en ligne et constituées de :

A – Pour les personnes physiques :

- Un Curriculum Vitae avec photo ;
- Une copie simple de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- Une note détaillée sur les expériences au cours des trois dernières années de prestations intellectuelles pertinentes sur la rubrique objet de la manifestation d'intérêt suivie des attestations de bonne fin d'exécution émises par les commanditaires desdites prestations.

B – Pour les personnes morales :

- Une présentation détaillée de l'entreprise mettant en exergue ses secteurs d'activités, ses réalisations majeures pertinentes ;
 - Une copie de l'extrait du Registre de Commerce ;
 - Une copie de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
 - Une liste des marchés/prestations similaires déjà réalisés au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2024) et éventuellement l'année en cours. Cette liste devra être accompagnée des preuves attestant ces expériences (attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive).
6. Les demandes d'agrément doivent être déposées exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://ami.simaubenin.com/> au plus tard le **28 février 2025 à 10 heures (GMT+1)**. Les manifestations d'intérêt qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la SImAU, Tel (+229) 21-31-54-01, courriel : procurement@simaubenin.com ; Immeuble NSIA Assurance à Cotonou tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 et de 14 heures 00 à 17 heures 30 (GMT +1).
8. La Société Immobilière d'Aménagement Urbain (SImAU) se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Fait à Cotonou, le 30 janvier 2025

Pour l'Autorité Contractante,

Le Directeur Juridique

Fabrice HOUEDE

